Rue Royale 132 bte 1

1000 Bruxelles

02/209 67 20

Certif@constructiv.be

# Bon de commande -formulaire d’inscription examen en déplacement ‘Sécurité de base travaux ferroviaires

Je souhaite inscrire des travailleurs pour un examen.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom demandeur : |  |
| Adresse : |  |
| Tél. / GSM : |  |
| E-mail: |  |
| N° ONSS . |  |
| N° TVA : |  |
| Personne de contact: |  |
| Référence facturation: |  |

[ ]  L’adresse de facturation est identique à l’adresse ci-dessus

* *Envoyez ce bon de commande à* (certif@constructiv.be)
* *Merci de ne pas modifier l’ordre des champs et de compléter tous les champs.*

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Nombre de participants** |
| **Examen** | **FR** | **NL** |
| Examen Certification. ‘Sécurité de base travaux ferroviaires’ |  |  |
|  Examen Certification ‘Sécurité de base travaux ferroviaires’ examen lu  |  |  |

**Demande d’examen**

***Seules les personnes inscrites à l’examen en ligne peuvent participer à cet examen.***

**Adresse de l’examen:** cliquez pour sélection pour ajouter une adresse

**Date souhaitée de l’examen:** cliquez pour sélection pour ajouter une date

**Heure souhaitée de l’examen:** Klik of tik om tekst in te voeren.

**Coût**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type examen** | **Coût** |
| Examen Certification ‘Sécurité de base travaux ferroviaires’’ | € 80 par participant |

Une session d’examen comporte 15 personnes maximum. Pour les examens en déplacement, un montant minimum de € 750,00 est toujours facturé.

Le nombre (minimum et maximum) de sessions d’examen par jour en déplacement est déterminé par Constructiv en fonction des disponibilités organisationnelles. Plusieurs sessions d’examen le même jour, doivent être prévues de façon successives.

**Facturation** *(Si l'adresse de facturation ne correspond pas à l'adresse du demandeur)*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom: |  |
| Adresse: |  |
| N° ONSS: |  |
| N° TVA: |  |
| Personne de contact: |  |
| Référence pour la facturation: |  |

« *En signant ce bon de commande, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générale, du règlement d’examen et de la checklist du local et les acceptent* ».

Pour accord,

Nom:

Date:

Signature:

**Checklist local – pour un examen en entreprise**

[ ]  local (► est séparé des autres locaux où l’on travaille, éviter le bruit)

[ ]  température ambiante

[ ]  propreté

[ ]  bien éclairé et bien aéré

[ ]  ne pas laisser de documents sur la table

[ ]  place assise disponible pour chaque candidat (table + chaise)

[ ]  espace suffisant entre les candidats

[ ]  lors de la disposition de la salle, les candidats doivent regarder dans la même direction

[ ]  bonne connexion internet

[ ]  suffisamment de points d’alimentation de courant électrique

[ ]  local facile d’accès

**Si ces exigences ne peuvent pas être remplies, l’examinateur peut annuler l’examen.**

**Conditions générales examens sectoriels ‘Sécurité de base Travaux Ferroviaires’**

Art.1 : Les conditions générales suivantes s’appliquent sur chaque commande, contrat ou accord, sauf accords écrits comprenant d’autres conditions. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales.

Art 2 : En faisant une inscription ou une commande, le demandeur accepte les conditions ci-dessous. Constructiv n’est lié à aucune condition du demandeur. Les conditions générales du demandeur sont uniquement d’application si on a convenu explicitement, incontestablement et par écrit que celles-ci, à l’exclusion d’une ou de plusieurs dispositions des conditions générales ci-dessous, sont d’application entre les parties.

Art 3 : Dès réception de la demande, Constructiv informe de la bonne réception de la demande et de la disponibilité à la date souhaitée. Le cas échéant, il sera convenu de commun accord d’une date alternative.

Art 4 : Confidentialité et précaution:

Constructiv se doit de préserver la confidentialité de l’information concernant les candidats à l’égard de tiers. Exceptions à cette confidentialité:

* Toute information publique et non restreinte dans un contrat séparé;
* Toute information demandée ou exigée par les autorités compétentes en la matière;
* Toute information demandée par la Commission de garantie Certification pour le contrôle de certificats.

Cette inscription a lieu automatiquement sauf si le candidat n'accepte pas au préalable d'être inscrit au Registre Central des Certificats et le signale en envoyant un e-mail à Certif@constructiv.be. Les candidats qui souhaitent être retirés du registre central des certificats peuvent en faire la demande par courrier électronique.

Art 5 : Les droits d’auteur des documents de Constructiv rédigés pour le client sont entre les mains de et restent chez Constructiv. Il n’est pas permis de les publier ou de les multiplier sans permission préalable de Constructiv, sauf si on a explicitement, incontestablement et par écrit convenu autrement dans le contrat.

Art 6 : Paiement et facturation:

Les factures sont payables dans les 30 jours suivant la date de la facture, sans escompte, sur le compte bancaire renseigné sur nos factures. Exigences ou réclamations concernant les résultats des examens ne peuvent être une cause de non-paiement des factures.

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure :

* un intérêt de retard calculé aux taux légal et courant depuis la date d’échéance de la facture jusqu’à son complet paiement ;
* une indemnité forfaitaire et irréductible de 10 % du montant impayé avec un minimum de 150 € à titre de clause pénale.

Toute contestation relative à une facture devra être formulée exclusivement par e-mail à l’adresse suivante finance.docs.mailbox|@constructiv.be  , sous les 10 jours de calendrier à dater de l’envoi de la facture. Passé ce délai, la facture est considérée comme étant définitivement acceptée par le client et aucune contestation ne pourra plus être prise en considération.

Art 7 : Conditions de participation: En cas d’infraction, les frais d’examen sont intégralement à payer:

* Le candidat doit être inscrit valablement pour un certain type d’examen dans une langue reprise dans le bon de commande. Les conditions de participation (Commission Paritaire, validité de certificat, …) doivent être vérifiées par le Demandeur.
* Un examen lu, dans le cas où celui-ci est proposé, doit être demandé explicitement lors de l’inscription
* Le candidat doit se présenter le jour et l'heure indiqués avec une pièce d’identité valide avec photo et il doit se comporter comme prévu dans le règlement d’ordre intérieur.
* Légitimation: Si le candidat ne peut pas montrer une pièce d’identité avant le début de l’examen, la participation lui sera refusée. Légitimations acceptées: carte d’identité, permis de conduire, passeport ou carte de travail avec photo.

Art 8 : Mesures en cas de tricherie ou d’irrégularités:

Un candidat qui participe à l’examen de manière irrégulière ou frauduleuse (par ex. ne pas remettre les questions d’examen après l’examen) peut être exclu de l’examen. L’examinateur peut exclure un candidat et l’obliger à quitter la salle sans justification supplémentaire ni dédommagement s’il ne respecte pas le règlement d’ordre intérieur ou si sa présence met en péril la bonne exécution de l’examen.

Art 9 : Conditions additionnelles:

L’examen ne peut avoir lieu que dans la salle confirmée au candidat/employeur/demandeur/examinateur et doit commencer ponctuellement à l’heure annoncée. Il est impossible de changer ceci sans accord écrit de Constructiv. Pour les groupes de candidats, Constructiv doit être en possession des coordonnées des candidats au moins 5 jours ouvrables à l’avance sous forme du fichier Excel envoyé par Constructiv. Ceci est une condition qui lie les deux parties. Sans ces coordonnées l’examen ne peut pas avoir lieu. Une exception ne peut se faire que par un accord écrit et signé par Constructiv.

Le client est et reste responsable de la convenance des lieux (tels que l’équipement et installations électriques, etc.).

Sauf les candidats, les examinateurs et les surveillants, personne ne peut être présent dans le local à moins qu’il puisse présenter un accord écrit explicit signé par l’examinateur. Il doit rester à l'écart et ne peut aucunement intervenir dans (l’exécution de) l’examen.

Art 10 : Annulation et Responsabilité

Constructiv se réserve le droit d’annuler exceptionnellement et sans remboursement quelconque des examens jusque 4 jours de travail avant la date d’examen. Le client en est informé par mail. Les examens commencent à l’heure annoncée. En cas d’aberration, Constructiv peut annuler l’examen. Tout temps d’attente sera facturé au prix de €100 par heure.

Des défaillances de Constructiv au respect du contrat ne peuvent lui être attribuées, sauf si elles sont dues à sa responsabilité, c’est-à-dire en cas de mauvaise intention et de faute grave. Dès lors Constructiv n’est pas responsable en cas d’une faute moyenne ou légère ou de force majeure (embouteillage imprévu, grève, accident de la route, maladie soudaine,…). Ceci ne donne pas le droit au client de dissoudre l’accord, ni de réclamer une indemnisation. Constructiv n’est en aucun cas responsable d’éventuels accidents ou dommages au client ou candidat causés dans le cadre du contrat.

Le client dispose de la possibilité d’annuler par écrit l’inscription du (des) participants qu’il a désigné, sans pénalité et sans indication du motif, au plus tard cinq jours ouvrables avant le début de l’examen.

En cas d’annulation tardive, d’absence totale ou partielle, le coût de l’examen sera réclamé à titre d’indemnisation.

Art 11 : Déplacement de l'examen par le client

Le demandeur qui souhaite reporter un examen moins de 48 heures avant l'examen doit s'acquitter des frais d'examen de 200 €. Si le déménagement a lieu plus d'une semaine avant le début de l'examen, aucune indemnité n'est due.

Art 12 : Responsabilité du client

Le client est responsable des dommages (ou vols de matériel) causés par les candidats qu'il a inscrits ou qui participent à l'examen par l'intermédiaire du client. Si Constructiv établit une réclamation, le client doit une indemnité forfaitaire de 250 EUR, à moins que Constructiv ne prouve un dommage plus important.

Art 13 : Toute plainte concernant (l’exécution d’) un examen ou toute contestation concernant les résultats doit se produire conformément à la Procédure de Gestion des Plaintes, qui se trouve dans le règlement d’ordre intérieur.

Art 14 : Le règlement d’ordre intérieur de Constructiv fait intégralement partie de ces conditions générales. Ce règlement peut être consulté lors de la session d’examen et peut être envoyé sur demande.

Art 15 : Toute contestation concernant l’application de cet accord est sous la faculté du tribunal de Bruxelles. Le droit belge est valable sur cette facture et tout accord ou rapport lié à cette facture.

**Liste des participants (voir document excell)**

* *Par respect pour la vie privée et de par la législation en cours, Constructiv vous informe que les informations demandées lors de votre inscription seront uniquement utilisées à usage interne. N’hésitez pas à nous contacter si vous désirez vérifier ou modifier vos données personnelles.*
* *Une liste incomplète peut entraîner une interruption de l’examen.*
* *Merci de ne pas modifier l’ordre des champs et de compléter tous les champs.*
* *Merci de transmettre la liste des participants à Constructiv au plus tard 5 jours ouvrables avant l’examen (**certif@constructiv.be**)*